

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – E. CARLIER – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : C. RODARY (pouvoir donné à C. CURTET)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 17

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Guillaume SPIRHANZL

Convocation du 11/11/2023

OBJET : PETITE ENFANCE
CONVENTION AVEC UN INTERVENANT D'ÉVEIL MUSICAL POUR LE MULTIACCUEIL

Mme Mylène SIBILLE explique que la collectivité souhaite mettre en place des séances d'éveil musical de décembre 2023 à décembre 2024. Quatre séances sont prévues à raison de 120€ TTC chacune. Ces séances organisées et animées par M. Goyon Raphaël, par l'intermédiaire de l'association Harmonie de Grenoble, sont l'occasion de découvrir de nouvelles sonorités et de nouveaux instruments, de pouvoir les manipuler et expérimenter les sons qu'ils produisent. Elles développent l'écoute, la concentration et la créativité des jeunes enfants.

Sur le rapport de Mme Mylène SIBILLE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE la proposition de recourir aux services de Mr Goyon Raphaël pour les séances d'éveil musical
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
David RICHARD
Le 16 novembre 2023

